La restauration scolaire

Le service de restauration fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30 avec un ou deux services et est encadré par du personnel placé sous la responsabilité du maire.

Admission

Les élèves sont admis au service de la restauration à condition d'être inscrits sur l'Espace Citoyens.

Sont accueillis en priorité, dans la limite des disponibilités et dans l'ordre des critères suivants :

- les élèves dont les parents (ou le parent seul) travaillent ou sont inscrits comme demandeurs d'emploi
- les élèves dont le domicile est éloigné de plus d'un kilomètre de l'école
- les élèves de famille nombreuse (3 enfants et plus)

Commande des repas

Les repas sont réservé *via* l'Espace Citoyens au minimum 72 heures avant, jours ouvrés (le mercredi pour lundi suivant, le jeudi pour le mardi suivant etc.).

Élaboration des menus

La confection des repas dans une cuisine centrale et leur livraison sur les offices municipaux par liaison froide, sont confiées à la société Quadrature Restauration, spécialisée dans la restauration scolaire.

Les menus affichés en mairie et dans chaque école sont établis lors de la commission des menus à laquelle participent :

- l'adjointe au maire chargée de l'éducation
- le directeur de l'éducation
- le responsable du personnel des écoles
- un représentant de la société de restauration
- des représentants de parents d'élève élus à la commission de restauration

Le restaurant scolaire ne cuisine pas de repas adaptés aux enfants atteints d'une allergie alimentaire ou autre affection. Par contre, un protocole d'accueil individualisé peut être établi avec le médecin traitant pour prévoir le protocole à réaliser par le personnel d'encadrement en cas d'accident et éventuellement la fourniture d'un panier repas par les parents. Dans ce cas, un tarif particulier "enfant allergique" est appliqué.

Contact

Service de l’Education : scolaire@ville-osny.fr – 01 34 25 42 46

sur rendez-vous.

Liens utiles
Menus scolaires
Inscriptions périscolaire et restauration